CENTRE DE FORMATION DES PREPARATEURS
EN PHARMACIE HOSPITALIERE
IRFSS HOUPHOUËT BOIGNY
416 CHEMIN DE LA MADRAGUE VILLE
13015 MARSEILLE
secretariat.cfpph@ap-hm.fr

FORMATION DE PREPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIERE

Candidature par la voie de l'apprentissage

Rentrée septembre 2027

1 - CONDITIONS D'ACCES

Pour accéder à la formation de Préparateur en Pharmacie Hospitalière, vous devez :

- Être titulaire du BP ou DEUST Préparateur en Pharmacie ou être en cours d'études du DEUST
- Être âgé de moins de 30 ans à la date de signature du contrat d'apprentissage. (Pas de limite d'âge pour les personnes ayant une RQTH)
- Avoir trouvé un établissement de santé privé ou public qui se pré-engage à financer sa formation par la signature d'un contrat d'apprentissage

2 - DATES A RETENIR

14 mai 2027	Date limite de dépôt du dossier de candidature
19 mai 2027	Envoi des convocations par mail ou par courrier postal
26 mai 2027	Audition des apprentis

3 - INSCRIPTION ET CONSTITUTION DU DOSSIER

Le candidat doit s'inscrire via la fiche d'inscription DPPH, sur la plateforme **MySelect** :

https://irfss.ap-hm.fr/MySelect/

Le dossier d'inscription à l'audition des apprentis est à renvoyer au CFPPH avec les pièces suivantes :

Pièces administratives (à fournir pour l'inscription)

- La fiche d'inscription DPPH imprimée depuis MySelect
- Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour (en cours de validité)
- Justificatif de domicile si la CNI ou le titre de séjour n'est pas à l'adresse d'habitation
- Photocopie du BP ou DEUST de préparateur en pharmacie ou, pour les apprentis encore en formation, une attestation du directeur du CFA de la pharmacie justifiant de votre suivi de formation
- Curriculum vitae

Dossier professionnel : 5 pages maximum, relié, en 2 exemplaires

- Un CV
- Le parcours professionnel
- Les motivations à intégrer le secteur hospitalier
- La vision du métier de PPH

Tout dossier incomplet ou transmis après la date limite ne pourra pas être étudié.

4 - AUDITION DES APPRENTIS

Après inscription, le candidat sera convoqué à l'audition des apprentis.

L'audition a pour objectif d'évaluer la motivation du candidat, ainsi que ses capacités à suivre la formation avec pour support le dossier professionnel.